

ECHOS DE LA FÉDÉ

Magazine de la Fédération du BTP 13

LA FÉDÉ AGIT

Cité Bâtitteur,
l'événement bâtiment !



Coopération exemplaire
sur Euromed II

LA FÉDÉ INFORME

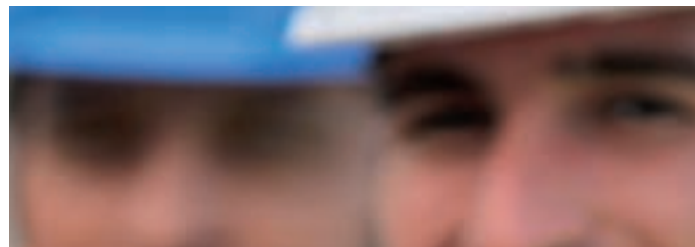
Marché : prix sacrifié
contre juste prix !



Une expo photos
pour la mixité du BTP



N° 10 - FÉVRIER - MARS 2010



édito

Chaud et froid



I faut convenir que nous ne cessons de naviguer entre le chaud et le froid. Certains indicateurs nous laissent espérer une réelle sortie de récession, tandis que d'autres prédisent de nouvelles difficultés.

Dans ce chaos, la Fédération sera vigilante et pragmatique.

Vigilante, cela veut dire rester en permanence au contact des maîtres d'ouvrage pour détecter toutes les potentialités du marché. Ceci est certes indispensable, mais pour être efficace, il faut en outre assurer deux choses.

La première est de fournir un relais d'information auprès de nos adhérents, principalement PME et TPE. La seconde réside dans le suivi de ces projets en donnant en particulier toute sa dimension au Comité de Suivi de la Commande Publique.

Pragmatique, cela implique aussi de permettre aux entreprises de développer une réelle stratégie d'offre.

Là encore deux possibilités sont offertes. Dans le cadre de la mobilisation de fonds exceptionnels à laquelle elle a procédé en fin d'année, la profession dispose d'une enveloppe régionale de 204 millions d'euros destinés aux organismes HLM et aux collectivités. Aux entreprises de l'utiliser au maximum.

La seconde piste est dans le recours aux PPP. On en parle souvent pour des opérations initiées par de très grands groupes. Néanmoins il y a des opportunités qui peuvent s'offrir à des PME ou à des groupements sur des projets qui sont à leur dimension. Nous mettrons les outils nécessaires à la disposition de nos adhérents pour s'engager dans cette voie.

La Fédération a également trois autres rôles à jouer au cours des prochaines semaines :

- Marteler sans cesse notre volonté de maintenir les prix à des niveaux convenables. Ceci va nous conduire à entreprendre une action forte de sensibilisation des maîtres d'ouvrage pour détecter et éliminer les offres anormalement basses.

- Demander et surtout obtenir des avances majorées dans les marchés publics. Cette idée, déjà en œuvre dans plusieurs régions de France, certains Conseils Généraux et quelques grandes villes doit trouver des prolongements effectifs dans notre département. Nous allons nous y employer.

- Obtenir des réductions de délais de règlement. Nous savons tous que ces délais ne sont en rien ceux que nous subissons puisqu'il faut y ajouter les délais de transmissions entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. Ce point est capital. Nous nous y attacherons aussi.

Voilà le plan d'action que je vous propose pour ce début d'année. ■

Jean-Pierre Richard

Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux publics des Bouches-du-Rhône

Magazine bimestriel édité par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône

344, bd Michelet - 13009 Marseille - Tél : 04 91 23 26 23 - Fax : 04 91 77 17 23 - www.btp13.com

Président : Jean-Pierre RICHARD • Directeur de la Publication : Philippe MEIFFREN • Directeur de la Rédaction : Julie VERRIERE •

Comité de lecture du numéro : Florence MOISAN - Michel VENTURI • Rédaction : Christelle ALVAREZ - Joëlle ARNALDI - Sophie CREMIEUX

Mylène GUIDARINI - Philippe GRIMALDI - Annie ZEVACO

Réalisation : www.inapolegraphique.com

Illustrations et photos : Fotolia - Fédération du BTP 13 - FFB - François VACHET

Tirage : 3500 exemplaires - Imprimé sur papier ecolabellisé

sommaire

Les rendez-vous de la Fédé

..... p 2-3

- La parole à Jacques Berrin
- Agenda

La Fédé agit

..... p 4-5

- Cité Bâtitteur, l'événement bâtiment !
- Baticup Méditerranée, et de 6 !
- Newsletter à lire !
- Coopération exemplaire sur Euromed II
- L'étanchéité passe au vert
- Nature peinture : facile !

La Fédé informe

..... p 6-7

- Tout sur les essais
- Habillé / déshabillé
- Prix sacrifié contre juste prix
- L'ESJDB à Marseille
- Une expo pour la mixité

Détente

..... p 7-8

- Le Saviez-vous ?
- Sudoku
- Mot caché
- Résultats Sudoku nov.-dec 2009 / janv 2010



la parole à...

Jacques Berrin

Commissaire divisionnaire honoraire - Consultant sécurité des chantiers auprès de la Fédération du BTP 13



Ras le vol

Les délinquants sont attirés par vos chantiers et y commettent vols ou actes de malveillance. Il est donc nécessaire d'évaluer les risques du chantier, de vérifier auprès de votre assureur les biens couverts, les restrictions et les franchises sachant que tout chantier doit satisfaire à un certain nombre de mesures de prévention de base. Une information générale vous est proposée sur www.btp13.com et un outil d'analyse des risques, RAS LEVOL, est mis votre disposition. Testez-le c'est gratuit et ça fonctionne !



Vous le savez, le dispositif de prévention et de lutte contre les vols et blocages des chantiers initié à Marseille en 2005 par la Préfecture et les autorités judiciaires à la demande de la Fédération du BTP13, a été étendu à toute la France par le Ministère de l'Intérieur. Ce dispositif innovant a déjà fait ses preuves dans le département où en 2 ans près de 150 plaintes ont été déposées aboutissant sur la résolution de nombreuses affaires et des peines de prison ferme.

Mais de trop nombreuses entreprises du BTP sont encore aujourd'hui victimes de vols d'engins, de matériel ou subissent des menaces, des intimidations ou même du racket. Trop souvent il n'y a pas de plainte, parfois par peur des représailles. Cette délinquance de forme mafieuse est un véritable fléau qui porte un grave préjudice à l'activité des entreprises du BTP, bloquant parfois pendant plusieurs jours les chantiers.

C'est pourquoi, la Fédération du BTP 13, en lien avec la Justice, la Préfecture, les Services de police et de gendarmerie organise, dans chaque commune disposant d'un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), des réunions d'information et de sensibilisation pour faciliter les rencontres entre les entreprises et les policiers et gendarmes "référents sûreté" du BTP. En 2010 et à travers l'action de la Fédération du BTP 13, la Profession va encore se mobiliser et faire savoir aux délinquants qu'elle ne baisse pas les bras et qu'elle n'est pas "désarmée". Lors de la Cité Bâtitisseurs qui se tiendra en juin prochain à Marseille, une journée sera consacrée à la sécurité et à la prévention. Les derniers procédés techniques de sécurité et de prévention situationnelle pour sécuriser les chantiers vous y seront présentés (puces de géo-localisation RFID, télésurveillance et vidéo-protection, alarmes, trackers pour les véhicules). ■

agenda

- ➔ **23 mars**
 - Formation Professionnels Gaz
 - Commission territoriale de la FBTP13 du pays de Salon
- ➔ **24 mars**
 - Validation des connaissances Gaz
- ➔ **25 mars**
 - Petit déjeuner économique de la FBTP13 avec le Maire de Miramas
 - Bureau de la FBTP13
- ➔ **26 mars**
 - Assemblée Générale de la Chambre syndicale de l'équipement électrique
 - Commission sociale de la FBTP13
- ➔ **29 mars**
 - Formation Paye
- ➔ **31 mars**
 - Commission territoriale de la FBTP13 du pays d'Aix-en-Provence
- ➔ **1^{er} avril**
 - Petit déjeuner économique de la FBTP13 consacré au projet du Parc Naturel des calanques et à son impact
 - Réunion de la Chambre syndicale patronale de charpente, menuiserie et parquets
 - Commission territoriale de la FBTP13 de Martigues Istres Fos
- ➔ **6 avril**
 - Formation Paye
- ➔ **13 avril**
 - Réunion du groupe Femmes du BTP13
- ➔ **19 avril**
 - Bureau du Syndicat des entreprises de Maçonnerie, Gros-Œuvre/Génie civil et de Travaux Publics
- ➔ **22 avril**
 - Réunion d'information sur les Partenariats Publics Privés
 - Commission sociale de la FBTP13
- ➔ **26 avril**
 - Formation Paye
- ➔ **27 avril**
 - Réunion sur les blocages de chantiers
- ➔ **28 avril**
 - Formation "Habilitation électrique"
 - Commission territoriale de la FBTP13 du pays d'Aix-en-Provence
- ➔ **29 avril**
 - Formation "Habilitation électrique"
 - Conseil d'Administration de la FBTP13
- ➔ **30 avril**
 - Petit déjeuner économique de la FBTP13 avec Alain Belviso, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Pour plus d'infos sur les horaires et les lieux de ces grands rendez-vous, contactez Joëlle Arnaldi au 04 91 23 26 41 ou sur arnaldij@d13.ffbatiment.fr

Réélection !

Le 10 mars dernier, Patrick Fundt a été réélu Président du syndicat des métalliers, miroitiers des Bouches-du-Rhône pour une année supplémentaire. Ce syndicat au sein de la Fédération du BTP 13 rassemble 90 entreprises de la construction métallique à la menuiserie alu mais aussi de la serrurerie métallerie traditionnelle, de la miroiterie à la fenêtre sans oublier stores voire films solaires...

Cette diversité de métiers induit une richesse de réflexion au service de la profession. Les réunions sont bimestrielles et tous les adhérents y sont systématiquement conviés en toute simplicité et convivialité... un pot décontracté clôturant toutes ces rencontres. ■

Médaille !

Adhérents de la Fédération du BTP 13, vous souhaitez récompenser vos salariés pour leurs qualités professionnelles en leur remettant la médaille de la FFB. ■

Contactez Joëlle Arnaldi au 04 91 23 26 41 ou sur arnaldij@d13.ffbatiment.fr (Cf Lettre circulaire 2010 / 24)



Fermeture pour évolution

Pour améliorer la qualité de ses services, la Caisse de Congés Payés de la Région Provence doit procéder à une très importante migration de ses applications informatiques. Et pour cela fermer tous ses services (accueil téléphonique et réception des visiteurs) du 27 mars au 12 avril 2010.

Le portail GEDIEBAT sera fermé définitivement le 15 mars 2010. Le portail ccpbmarseille.com sera fermé le 15 mars 2010 pour être ré-ouvert à une date ultérieure.

La Caisse de congés payés a donc demandé aux entreprises cotisantes :

- de lui adresser les demandes de congés 2009 restantes au plus tard le 20 mars 2010
- et d'anticiper les demandes d'attestations et de documents divers avant la date butoir du 27 mars 2010. ■

Cité Bâtitteur, l'Événement Bâtiment

Cité Bâtitteur c'est l'Événement Bâtiment en PACA. Quatre jours d'exposition, de démonstration, de conférences, d'ateliers, d'échanges et d'animations autour des métiers du Bâtiment. C'est un rendez-vous pour les professionnels, les jeunes et le grand public qui se déroulera les 5, 6, 7 et 8 juin à Marseille. Artisans et entreprises du Bâtiment vont investir le parvis du Stade Vélodrome pour valoriser leurs compétences, susciter des vocations et faire découvrir les évolutions récentes du métier.

"Cité Bâtitteur" c'est un événement national organisé sous l'égide de la FFB et co-organisé par les fédérations régionale et départementales de PACA. C'est un véritable village de 40 containers aménagés qui sillonne actuellement la France formant un convoi de 26 semi-remorques aux couleurs du

Bâtiment. Sur le parcours de son "Tour de France" : Marseille !

Marseille, une escale incontournable pour laquelle la Profession affiche 3 objectifs :

- Consolider les liens entre les professionnels, leurs confrères et partenaires du secteur. Leur offrir un espace de rencontre et d'échange et leur proposer un programme d'ateliers/conférences pour consolider leurs connaissances sur les évolutions technologiques, les nouveaux modes constructifs et les marchés engendrés par le Grenelle de l'Environnement...

- Accompagner les particuliers qui souhaitent rénover ou construire leur logement. Les mettre en relation avec des professionnels qualifiés, les informer sur les nouveaux matériaux et les nouvelles techniques liés aux économies d'énergie. Les aider dans leur démarche en les renseignant très concrète-



du 5 au 8 Juin 2010 Stade Vélodrome - MARSEILLE

ment sur les aides associées à ces bouquets de travaux.

- Orienter les jeunes et les demandeurs d'emploi motivés pour se former et intégrer la Profession. Leur faire découvrir toute la palette des métiers du Bâtiment et leur permettre d'échanger avec les professionnels (chefs d'entreprise, artisans, jeunes en cours de formation...). Leur présenter les débouchés du secteur, les opportunités d'emploi et les très nombreuses formations initiales et continues dispensées en région. Cité Bâtitteur, l'événement Bâtiment : On vous y attend ! ■

Info et contact : Julie Verriere
04 91 23 26 14 ou
verrierej@d13.ffbatiment.fr

BATICUP Méditerranée, repartie pour un 6^{ème} tour !



En 6 ans, le 2^{ème} week-end de septembre est devenu l'événement nautique incontournable des acteurs du BTP.

La BATICUP Méditerranée, première régata professionnelle de la rentrée, invite maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, architectes, fournisseurs, organismes de la Profession, fédérations professionnelles et surtout vous, entrepreneurs

du BTP... à s'affronter en rade de Marseille.

Organisée avec l'appui sportif de la Société Nautique de Marseille, cette compétition de croiseurs habitables en équipage est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Voile. Les 45 équipages attendus disputeront 2 à 4 manches.

Le samedi soir, l'heure sera à la fête puisque tous les participants à la BATICUP Méditerranée, leurs invités et amis, les partenaires et leurs clients se retrouveront pour un dîner décontracté au Palais du Pharo. Une occasion unique de rencontre et de partage avec plus de 500 acteurs incontournables de la Profession

et tous les ingrédients d'une grande fête !

Adhérents de la Fédération du BTP 13, fournisseurs et partenaires de la Profession... participez à la BATICUP Méditerranée les 11 et 12 septembre 2010 :

- Pour rencontrer tous les acteurs du BTP local
- Pour renforcer ou développer des liens avec vos clients et fournisseurs
- Pour motiver vos collaborateurs et développer l'esprit d'équipe. ■

Infos et contact :
www.baticup-med.fr
Annie 04 91 23 26 43

Newsletter à lire absolument !

Pour plus de confort et un maximum de service, la Fédération du BTP 13 a décidé de limiter de façon très significative l'envoi de mails à l'intention de ses adhérents afin de ne pas contribuer à la saturation des messageries électroniques des chefs d'entreprise.

Un contre-pied qui n'est pas dénué d'avantages et d'innovations. En effet, depuis le 1^{er} mars, les adhérents ne reçoivent plus de la Fédération du BTP 13 qu'un unique mail par semaine sous forme de newsletter interactive. Ce nouveau mode de communi-

cation permet de transmettre toute l'information dont le chef d'entreprise a besoin :

D'une part, les dernières circulaires (sociales, juridiques / marché, formation, emploi, etc. ...) et le catalogue des formations en permanence à jour auxquels vous accédez d'un simple clic, D'autre part, les grands rendez-vous à venir de la Fédération (petits déjeuners et rencontres économiques, réunions d'information ...) où vous pourrez vous inscrire instantanément.

Mais adhérents attention, il est essentiel pour vous, afin de main-

tenir votre niveau d'information, de prendre connaissance de cette newsletter hebdomadaire et d'ouvrir les différents liens qui sont proposés.

Lisez attentivement cette newsletter, elle remplace l'intégralité des multiples envois, invitations, circulaires et relances dont vous aviez l'habitude.

Ne perdez pas le fil ! ■

Pour toutes informations complémentaires, contactez Joëlle Arnaldi au 04 91 23 26 41 ou sur arnaldij@d13.ffbatiment.fr





Coopération exemplaire sur Euroméditerranée II

Avec une extension vers le nord de 170 hectares, Euroméditerranée II s'affirme comme une opération d'avenir qui doit transformer Marseille et lui permettre de rentrer dans le top 20 des métropoles européennes. Cette opération qui représente un total de 3.5 milliards d'euros d'investissements va en effet changer Marseille au rythme des constructions et des rénovations, des logements et des emplois créés, des nouveaux commerces et espaces verts, des grands équipements culturels.

On doit y réaliser, entre autres :

- la construction de 14 000 logements et 500 000 m² de bureaux, 100 000 m² de commerces, 100 000 m² d'équipements publics (écoles, crèches, locaux associatifs ou sportifs)



@ SAS SUEZ

- 14 hectares de Parc Naturel, tout au long du ruisseau des Aygaldes, avec des promenades au bord de l'eau, des zones d'activités ludiques et sportives
- une promenade piétonne de 1 km avec vue sur mer en "travelling" au dessus de l'A55 qui sera "enfouie" entre la tour CMA CGM et le Cap Pinède.
- la plus grande place de Marseille pour accueillir de très grands évènements
- une desserte par métro, par tramway, un terminal TER et des modes de déplacements doux.

Il est en outre envisagé de créer une boucle d'eau de mer qui serpentera sous l'ensemble de tout le périmètre pour desservir des milliers de mètres carrés de bâtiments et fabriquer, au moyen de pompes à chaleur, du chaud en hiver et du froid en été pour fournir des températures adaptées à chaque saison.

Autour de cette idée, devrait naître une coopération exemplaire de conception réalisation entre la Fédération du BTP 13 et Euroméditerranée. ■

L'étanchéité passe du noir au vert



Le métier d'étancheur n'est pas un métier que l'on rêve d'exercer... Il vous sera difficile de trouver un adolescent vous avouant "Quand je serai grand, je serai étancheur" alors que nous avons entendu mille fois "je veux devenir pompier, médecin..."

voire tailleur de pierre". L'étanchéité est un métier méconnu du grand public, et - avouons le - sans grande aura - auprès des professionnels. Ce manque d'attractivité est sans nul doute renforcé par le manque de formation initiale dans ce domaine où le métier s'acquiert le plus souvent "sur le tas". Et pourtant que d'évolutions et de "révolutions" ce métier connaît-il depuis quelques années ! Le Grenelle de l'Environnement est passé par là et les étancheurs sont à la pointe des solutions innovantes.

Toiture terrasse végétalisée, toiture terrasse à retenue temporaire d'eaux pluviales, toiture terrasse photovoltaïque... autant de réponses nouvelles et pertinentes dans une démarche de développement durable. Industriels et entrepreneurs d'étanchéité travaillent à l'unisson pour proposer aux maîtres d'ouvrage de repenser leur système d'étanchéité afin d'en faire un levier de HQE.

Alors, votre gendre idéal demain : un entrepreneur d'étanchéité ? **AZ** ■

Nature Peinture : toujours + facile

Evacuer ses déchets de peinture légalement et à moindre coût c'est ce que propose depuis 2 ans l'opération Nature Peinture initiée par la Fédération Régionale du Bâtiment PACA. Pour les entreprises intéressées, une inscription suffit pour déclencher la venue à domicile d'un prestataire. Un seul bémol relevé par les entreprises ayant à évacuer de faibles volumes : le coût du transport et la nécessité de devoir stocker.

Aujourd'hui, NATURE PEINTURE propose aux entreprises des Bouches-du-Rhône d'évacuer elles mêmes leurs déchets,

si elles le désirent, sur un site de récupération dédié à cet usage. Plus besoin de stocker une grande quantité de déchets avant de procéder à leur élimination, plus besoin de payer des coûts de transport au prestataire : on élimine le jour que l'on veut et on transporte soi même ses produits. **AZ** ■

Pour connaître les points de récupération des déchets peintures et s'inscrire à Nature Peinture *Danièle Benichou* 04 91 23 26 20 benichoud@d13.ffbatiment.fr



Fructueux échanges

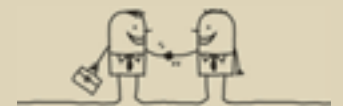
La Délégation Territoriale du Pays d'Aix a rencontré Mme Brisse, directrice technique de Pays d'Aix Habitat (ex OPHLM). A l'occasion de la présentation des projets de travaux et d'investissements de l'office, Pays d'Aix Habitat a indiqué opter pour le corps d'état séparé hormis lors de travaux de rénovation dans le cadre des BBC et des économies d'énergies pour lesquels sera privilégiée l'offre globale.

De nombreux sujets importants ont été ensuite abordés :

- Face à la diminution importante des prix, le Délégué Territorial Robert Vian a plaidé en faveur de "l'offre économiquement la plus avantageuse". Sensibilisé, l'office confronté à des prix exagérément bas n'hésite pas à demander des justificatifs au soumissionnaire.

- Les délais de règlements, s'ils sont tout à fait acceptables en ce qui concerne l'office (selon l'avis des entreprises), peuvent comporter des "délais cachés" notamment lorsque le maître d'œuvre fait rétention de la facturation de l'entreprise au-delà de 10 jours. Conscient de ces cas de figure, Pays d'Aix Habitat envisagerait des pénalités de retard aux maîtres d'œuvre.

- Robert VIAN a enfin rappelé la mise en œuvre du plan de relance professionnel ainsi que la possibilité d'avances sur travaux supérieures aux 5% prévu par la loi. ■



Tensions économiques : des solutions à l'ouest

Marie-Thérèse Aubrieux Gontero et Daniel Dugourd, Délégués Territoriaux de la FBTP 13 des Pays de Martigues et Salon, initient de nombreuses rencontres avec des personnalités et des experts afin de soutenir les adhérents dans cette période de tension économique. Maître Mondoloni, huissier de justice et Monsieur Cambon, Président du Tribunal de Commerce de Salon sont venus aborder les thèmes des impayés et des procédures confidentielles de prévention des difficultés des entreprises. ■

Il y a essai et essai

La plupart des conventions collectives prévoient le principe de périodes d'essai, récemment revues et corrigées par la loi de Modernisation du Marché du Travail de juin 2008.

L'essai a pour objet d'apprécier la capacité du salarié à occuper le poste proposé ; hormis le respect d'un délai de prévenance (variable selon la durée de l'essai) et l'envoi d'un courrier RAR, la rupture de la période d'essai ne fait l'objet d'aucun formalisme autre, et n'a pas à être motivé, et

ce quelle que soit la partie qui rompt l'essai.

Cette période d'essai ne doit pas être confondue avec une période probatoire : celle-ci s'inscrit non pas au moment de l'embauche du salarié mais au cours de son contrat de travail lors d'un changement de fonction.

Il s'agit dans ce cas pour l'employeur "de tester" le salarié au nouveau poste qu'il lui propose ; cela doit bien entendu faire l'objet d'un écrit.

A la différence de l'essai, une

période probatoire non concluante ne pourra pas donner lieu à la rupture du contrat de travail ; il conviendra dans ce cas de replacer le salarié dans ses fonctions antérieures. ■

Contact : service des questions sociales au 04 42 23 52 19 ou grimaldiph@d13.ffbatiment.fr



Pour plus d'info contactez le service des questions sociales au 04 42 23 52 19 ou grimaldiph@d13.ffbatiment.fr

Essai mal renouvelé, essai transformé

Le renouvellement de la période d'essai est bien sur encadré par les conventions collectives, mais doit également faire l'objet d'un accord exprès des parties. La question qui se pose est de savoir comment doit être établi cet accord exprès du salarié.

La cour de cassation considère

dans un arrêt de novembre 2009 que la seule apposition du salarié de sa signature sur un document établi par l'employeur ne vaut pas accord ; il faut donc un écrit, sinon rédigé par les 2 parties, tout au moins la mention en toutes lettres par le salarié de son accord plein et entier. ■

Habillé/déshabillé

On le sait les lois AUBRY sur les 35 heures ont donné une définition légale du temps de travail : il s'agit du temps pendant lequel le salarié est à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations.

Le temps d'habillage (et déshabillage), au titre des tenues de travail obligatoires, n'est pour sa

part pas considéré comme du temps de travail effectif, il n'est donc pas rémunéré en salaire.

Ce temps doit cependant faire l'objet d'une contre partie soit sous forme de repos soit sous forme financière.

Cependant, et la cour de cassation l'a rappelé dans un arrêt de novembre 2009, pour qu'il y ait contre partie, l'habillage / désha-

billage doivent avoir lieu sur le lieu de travail ; en clair la situation d'un salarié qui arrive tout habillé dans sa tenue de travail n'ouvre pas droit à compensation. ■

Encore des questions ? Rapprochez-vous du service social au 04 42 23 52 19 ou grimaldiph@d13.ffbatiment.fr

Marché : prix sacrifié contre juste prix !

En période de crise, certaines entreprises sont tentées de privilégier les volumes par rapport aux prix, ou de proposer ce qu'il faut appeler "des prix anormalement bas". Cette pratique ne peut assurer la juste rémunération des facteurs de production et un niveau minimum indispensable de qualité. Répondre aux appels d'offres de cette manière est un vrai danger !

Pour l'acheteur, retenir une offre anormalement basse ne présente en soi aucun risque juridique. Le risque pèse surtout sur les deniers publics, il a trait à la possible défaillance du titulaire ainsi retenu et aux coûteux avenants, auxquels l'acheteur devra consentir pour rendre possible

l'exécution des prestations.

Il n'existe pas de niveau à partir duquel une offre peut être rejetée automatiquement. Le guide de bonnes pratiques émis par le gouvernement précise que : "Quel que soit le montant du marché, les acheteurs doivent veiller à détecter les offres anormalement basses", en se basant sur une réalité économique.

La FFB propose le dispositif suivant : le maître de l'ouvrage calcule la moyenne des offres des entreprises en enlevant du calcul les offres se situant 20% au dessus de cette moyenne. Les offres dont le prix se situerait au dessous de 10% de cette moyenne seraient détectées comme suspectes.



La pratique des offres anormalement basses risque de fragiliser non seulement l'entreprise, mais aussi l'ensemble de la profession ainsi que les deniers publics. ■

Le guide de la FFB sur "le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse" est à votre disposition sur demande au service des affaires juridiques et des marchés - *Christelle Alvarez* 04 90 56 48 82 ou alvarezc@d13.ffbatiment.fr

Droit moins tordu

Le ministre du travail, Xavier Darcos, ouvre (de nouveau) le chantier de simplification du droit du travail. Il s'agit de trouver les voies et moyens de réduire l'insécurité dans les relations de travail ; un groupe d'experts est ainsi chargé de "formuler des propositions afin que le droit du travail soit plus sûr, plus stable, plus simple" et à même d'apporter "des garanties essentielles aux salariés et aux entreprises notamment en favorisant le dialogue social, la concertation et la négociation collective". Rendu de la copie novembre 2010. Ceci dit chacun sait que la simplicité est une chose bien compliquée... ■

Etes-vous bien assurés ?

Les contrats d'assurance responsabilité civile (RC) et responsabilité civile décennale (RCD) sont établis sur la base des déclarations de l'assuré. Aussi, lorsque l'entreprise modifie ses activités professionnelles, elle doit le déclarer à son assureur sous peine de résiliation, de nullité de contrat (en cas de mauvaise foi), ou d'application de la règle proportionnelle.. ■

Maîtrisez vos coûts

Anabase

Désormais les entreprises de Bâtiment adhérentes de la Fédération du BTP13 peuvent maîtriser leurs coûts. La Fédération Française du Bâtiment leur propose le logiciel ANABASE qui permet d'étudier leurs prix en fonction de l'activité de l'entreprise (l'activité TP n'étant pas prise en compte). ■

Retrouvez ce logiciel dans www.btp13.com.

Le catalogue des formations est arrivé !

Grâce à ce nouvel outil, la FBTP13 vous informe en 5 rubriques sur les formations à venir : Administratif/Bureautique, Environnement/Qualifications, Formations techniques obligatoires du BTP, Management/Commercial/Communication et Social/Marchés. Disponible via notre newsletter ou sur notre site, rubrique Formations. ■

N'hésitez pas à solliciter le service formation au 04 91 23 26 25 ou sur guidaranim@d13.ffbatiment.fr

L'ESJDB à Marseille !



Dès le 2^{ème} trimestre 2010, débute une promotion "Entrepreneur du Bâtiment" de l'École des Jeunes Dirigeants du BTP à la Fédération du BTP 13. Cette formation permet de se préparer à :

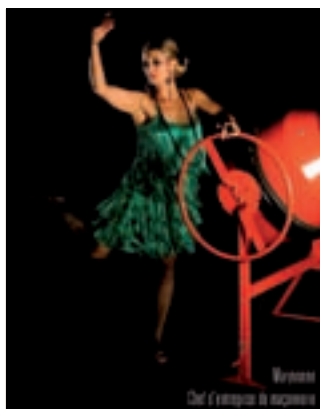
- reprendre une entreprise (membre de la famille, salarié ou personne extérieure),
- seconder le dirigeant (conjointe collaboratrice, collaboratrice salariée, conducteur de travaux...),
- créer une entreprise ou une activité.

Cette action aborde tous les domaines de l'entreprise : de la gestion des équipes à la gestion financière des chantiers, de l'informatique au droit commercial,

de la législation sociale à la gestion de trésorerie, de la législation des marchés au marketing via la sous-traitance, du suivi de chantier à l'analyse financière, du risque client à la concurrence via l'assurance... Ces 80 jours de formation (une semaine par mois sur un an et demi) aident à réfléchir et définir un réel projet d'entreprise à court, moyen et long terme. Homologué par l'État (bac+2), ce cursus est organisé de manière pratique et concrète par la Profession pour des professionnels. Grâce à des techniques éprouvées, des études de cas réels et des partages d'expériences, tous les

outils du pilotage d'entreprise sont développés par des spécialistes du fonctionnement des entreprises du BTP. Des financements (coût pédagogique et salaires) sont possibles en fonction de la situation de l'entreprise et du stagiaire (AREF BTP, FAFSAB, FAFCEA...). ■

Des places sont encore disponibles, vous êtes intéressé ? N'hésitez pas à contacter Mylène Guidarini - service formation 04 91 23 26 25 ou guidarinim@d13.ffbatiment.fr



Le BTP manque et manquera de main d'œuvre. La pyramide des âges du secteur et la difficulté à recruter du personnel qualifié et motivé a ouvert une brèche aux femmes et leur a permis de s'investir dans nos métiers. Ce faisant, elles ont su prouver que les femmes avaient toutes les qualités requises pour réussir et aujourd'hui elles sont présentes dans tous les métiers et à tous les niveaux de responsabilité. Les femmes s'engagent, sont

Une expo pour la mixité du BTP

volontaristes et visent l'excellence. Leur présence suscite réflexion et évolution des pratiques particulièrement en termes de sécurité et d'organisation des chantiers. Les femmes apportent un regard neuf bénéfique pour l'entreprise et séduisant pour les clients. Elles contribuent à une image moderne de l'entreprise et du secteur. La Fédération du BTP 13, désireuse de multiplier les canaux de communication pour faire passer le message de la mixité et soutenir indéfectiblement des actions conduites par les entrepreneurs et artisans du BTP, s'est posée en partenaire naturel de l'exposition photos intitulée "les Femmes du Bâtiment font parler d'elles". Une initiative surprenante et décalée qui a propulsé deux de nos adhérentes sous les projecteurs. Maryvonne Balme, Présidente du Groupe Femmes du BTP 13 et dirigeante de l'entreprise Matrad est "la

maçonne" de l'exposition photos. Ingrid Pomponi, jeune conductrice d'engins de la Société Calvin frères est en est la benjamine. Si la mixité est en marche, la Fédération du BTP 13 poursuivra actions d'intégration et communication. 5 pistes pour l'horizon 2010-2015 :

- Poursuivre l'amélioration des conditions de travail avec les organismes de la profession et interprofessionnels en charge de la prévention, ainsi qu'avec les fournisseurs.
- Favoriser l'accueil des femmes en formation à tous les niveaux : en apprentissage, en lycées professionnels, dans l'enseignement supérieur.
- Encourager la reconversion de demandeuses d'emploi issues d'autres secteurs.
- Développer l'entrepreneuriat au féminin en aidant les femmes à créer ou à reprendre des entreprises. ■

Ce qu'il fallait VRAIMENT lire...

Parmi les 33 circulaires que la FBTP 13 vous a adressées depuis fin janvier 2010 :

- Marchés 2010/14 sur la réforme de la Taxe professionnelle
- Social 2010/17 sur les appointements minimaux des cadres du Bâtiment au 1/02/2010
- Emploi 2010/22 sur le Contrat Unique d'Insertion
- Social 2010/26 sur les appointements minimaux annuels des cadres des TP pour 2010
- Social 2010/28 sur le travail du dimanche
- Marchés 2010/29 sur le taux de l'intérêt légal
- Social 2010/36 sur l'indemnisation des petits déplacements des ouvriers du bâtiment de la région PACA au 1/03/2010
- Social 2010/41 sur les salaires minimaux des ouvriers du bâtiment du 13 au 1/03/2010
- Social 2010/42 sur les appointements minima des employés et agents de maîtrise du bâtiment au 1/03/2010

Et dans les 3 derniers numéros de Bâtiment Actualité alors ?

- BA n° 2 du 29/01 – Prévention : Amiante, formation à la prévention des risques et Risque chimique, contrôle sur les lieux de travail
- BA n° 3 du 12/02 et n° 4 du 26/02 – Loi de finances pour 2010 : les nouvelles mesures fiscales
- BA n° 4 du 26/02 – Baux commerciaux : les règles essentielles



Détente

Le saviez-vous ?

A 3 mètres sous le sol, il fait toujours 12°C. Cette chaleur constante est exploitée par le système du puits provençal pour chauffer certains bâtiments. L'eau de la Méditerranée quand à elle est à 13°C entre 15 et 30 mètres de fond. Un système de boucle d'eau de peut permettre le même usage. Il est d'ailleurs envisagé pour chauffer les constructions réalisées dans le cadre de l'extension d'Euromed.

Sudoku

niveau **FACILE**

2	3	4	5		6	7	9	
8		7	9		4	2	1	
6	1					3		5
4	6		1			8	3	
1		8			3	9		
		2	7	6			5	
	8	6		4	1	5		
			8					1
				7	5	4		

niveau **MOYEN**

						1		
		3	2	4		5		
			7				4	6
				8	1	7	2	
						8		
	3							
	5	1		3				
					8	2		5
	4	6		5		3	8	

niveau **DIFFICILE**

		8			1	6	7	2
	9	5						
9		7						6
	5			6				
			2		3			5
						2	3	9
2	1			5		7		
7		9	4	2		5		

> Solutions à retrouver dans le numéro de mai-juin-juillet 2010.

Mot caché

Retrouvez à l'intérieur de ce numéro, le mot caché. Il s'agit du mot "Figure".

Vous l'avez trouvé ?

Appelez la Fédération du BTP13 au 04 91 23 26 14.

Les 3 premiers lecteurs à donner la bonne réponse recevront un cadeau.



10^{ème} édition



04 91 23 26 43
www.baticup-med.fr



Résultats Sudoku
nov.-dec 2009 / janv 2010

niveau **FACILE**

7	3	2	9	5	4	1	8	6
5	1	4	2	8	6	3	9	7
9	8	6	1	7	3	4	2	5
3	6	5	8	4	1	9	7	2
8	4	7	5	2	9	6	1	3
2	9	1	3	6	7	8	5	4
1	7	9	6	3	5	2	4	8
5	6	8	4	1	2	7	3	9
4	2	3	7	9	8	5	6	1

niveau **MOYEN**

4	7	3	6	9	2	1	8	5
5	9	2	3	8	1	6	4	7
8	6	1	5	4	7	9	2	3
6	4	9	1	5	8	3	7	2
1	5	7	2	3	9	8	6	4
3	2	8	7	6	4	5	9	1
2	1	5	8	7	6	4	3	9
9	3	6	4	2	5	7	1	8
7	8	4	9	1	3	2	5	6

niveau **DIFFICILE**

3	6	7	8	2	4	5	9	1
5	9	2	1	3	6	7	8	4
4	8	1	7	9	5	3	6	2
1	5	9	3	8	2	6	4	7
8	3	4	9	6	7	2	1	5
2	7	6	5	4	1	8	3	9
9	1	5	6	7	3	4	2	8
6	4	8	2	5	9	1	7	3
7	2	3	4	1	8	9	5	6